

# SCHINNER & SUPERSAXO

## UNE PAGE DE L'HISTOIRE SUISSE

aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles

PAR

**L'ABBÉ CHARLES DE RÈMY**

*Curé de Bourguillon près Fribourg.*

LAUSANNE

IMPRIMERIE LUCIEN VINCENT

—  
1899

# SCHINNER & SUPERSAXO

---

## UNE PAGE DE L'HISTOIRE SUISSE

aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles

PAR

**L'ABBÉ CHARLES DE RÉMY**

*Curé de Bourguillon près Fribourg.*

LAUSANNE

IMPRIMERIE LUCIEN VINCENT

---

1899



## PROLOGUE

---

### Une tragédie fribourgeoise au XVI<sup>e</sup> siècle.

Quand nous lisons l'histoire du doge Marino Faliéro exécuté en 1355 sur l'escalier même de son palais, ce sombre drame n'est guère fait pour nous surprendre. Il est en harmonie avec tout ce que nous savons du caractère et des mœurs de l'ancienne République de Venise ; il cadre exactement avec l'Inquisition, le conseil des Dix et le pont des Soupirs. Les peines capitales prononcées en 1649 contre Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et en 1793 contre Louis XVI, roi des Français, sont sans doute des faits extrêmement odieux ; mais ils n'étaient que le prélude d'une de ces révolutions terribles, comme les grandes nations sont seules capables d'en produire.

Transportons-nous maintenant sur les bords de la Sarine. Aurait-on jamais pu prévoir que, dans la petite cité nuythonnienne, un avoyer-régnant descendrait un jour de son fauteuil pour monter sur l'échafaud ? Ce fait, d'une nature invraisemblable, ne renverse-t-il pas toutes nos données psychologiques ? Car, il faut bien le dire, les Fribourgeois sont plus généralement connus par la jovialité de leur humeur que par la fougue de leurs passions. Leurs plus grandes fureurs passent vite et, à la première occasion, au premier banquet, ils sont heureux de fraterniser avec leurs

adversaires de la veille. Les habitants de Boldzheim <sup>1</sup> ne sont point rancuniers, ils n'ont pas le tempérament tragique.

Et cependant ne vous y fiez pas trop. De même que, sous la mer la plus limpide et la plus bleue, il y a des tempêtes latentes toujours prêtes à se déchaîner au moment où l'on y pense le moins, ainsi les gens les plus flegmatiques, les populations les plus paisibles peuvent, lorsqu'un mauvais esprit les anime, se porter aux pires excès. Voilà ce qui se passa à Fribourg, lors du mémorable procès de l'avoyer d'Arzent. Ce procès rappelle par ses horreurs tout ce que Rome et Athènes ont vu jadis de plus terrible. Jamais Sophocle ou Eschyle n'ont déroulé sur la scène des intrigues plus émouvantes ni plus embrouillées.

Aux yeux de l'historien et du philosophe, le procès de l'avoyer d'Arzent est une énigme. Pour en avoir le dernier mot il faut considérer les choses de haut. Il faut interroger la situation générale de l'Europe et particulièrement de la Suisse à la fin du XV<sup>e</sup> et au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. En élargissant ainsi le tableau, l'antagonisme du banneret Falk contre l'avoyer d'Arzent n'apparaît plus qu'au second plan, comme un simple détail ou plutôt comme un épisode de la lutte engagée entre deux célèbres Valaisans, le cardinal Schinner et Georges Supersaxo, qui personnifiaient à eux deux l'Eglise et l'Etat. C'est cette lutte que nous essayerons de raconter. Elle est fertile en incidents dramatiques et pleine d'enseignements de la plus haute importance, qui ne manquent peut-être pas d'actualité à l'heure présente.

<sup>1</sup> *Boldze, Boldzheim.* terme local, sobriquet donné aux Fribourgeois et à leur ville. Le territoire qui forme aujourd'hui le canton de Fribourg se nommait autrefois *Nuithonie* ou *Uechland*.



## I. — AVANT-PROPOS

Parmi les hommes les plus marquants qui vécurent au commencement du XVI<sup>me</sup> siècle on peut citer les Valaisans cardinal Schinner et Georges Supersaxo. Etroitement unis au début de leur carrière, devenus ensuite irréconciliables ennemis, ces deux personnages ont rempli le monde de l'éclat de leurs noms et du bruit de leurs querelles. S'ils fussent restés amis, ils auraient travaillé de concert au bonheur de leur patrie, tandis que par leur fatale division ils en devinrent le fléau. Ils ont personnifié en quelque sorte la lutte de l'Eglise et de l'Etat à la fin du moyen âge. Ils furent inconsciemment, et sans le vouloir, les précurseurs de la grande révolution religieuse du XVI<sup>me</sup> siècle. Ils ont contribué, l'un par ses prétentions excessives, l'autre par sa rébellion manifeste, à affaiblir le prestige de l'autorité, et ils ont plus ou moins fait perdre au peuple le respect de la religion. Les dissensions de Schinner et de Supersaxo ont eu d'ailleurs un puissant écho au-delà du Valais. Le contre-coup s'en fit ressentir jusque dans la ville et république de Fribourg, où il provoqua la mise en accusation, puis l'assassinat judiciaire du malheureux avoyer d'Arsent.

L'étude que nous allons entreprendre est intéressante à différents points de vue. Elle nous permettra aussi de jeter un coup d'œil sur l'état de la société à l'époque où Luther et Calvin commencèrent à arborer l'étendard de la Réforme.

— Cela dit, nous allons tracer la silhouette des deux grands personnages valaisans, en commençant par celui qui, par ordre d'ancienneté, apparut le premier sur la scène publique.

II. — GEORGES SUPERSAXO ET MATHIEU SCHINNER. — LEUR AMITIÉ AU DÉBUT. — CAUSES DE LEUR MÉSINTELLIGENCE.

Georges Supersaxo (Auf der Flue) était homonyme et parent du belliqueux évêque Walther Supersaxo, si connu par ses guerres contre les Savoyards, qu'il mit en complète déroute dans la bataille de la Planta, livrée aux portes de Sion le 13 novembre 1475, et sur lesquels il conquist au printemps de l'année suivante presque tout le Bas-Valais.

Georges était né à Gliss près Brigue, où l'on voit encore son château et, dans une des chapelles de l'église paroissiale, le mausolée qu'il s'était fait construire d'avance en 1519, et où il est représenté avec sa femme Marguerite Lenner, leurs douze fils et onze filles, avec cette inscription :

*S. Annæ, divæ Virgini Matri, — Georgius Supersaxo, Miles aureus, — Hanc capellam edidit anno salutis 1519. — Altare fundavit et dotavit. — Jure patronatûs suis hæredibus reservato. — Cum ex Margaretâ uxore — Natos XXIII genuisset.*

Georges commença par être tabellion, notaire ou greffier. — De 1477 à 1480 il fut maire ou major de Mœrel. — En 1488, il exerçait au nom de l'évêque la grande châteltenie d'Eifisch (aujourd'hui vallée d'Anniviers), où il signala son administration par des actes excessifs, entre autres par le supplice du feu infligé à deux frères sous prévention de sorcellerie. Ces faits provoquèrent un appel en cour de Rome. — Auparavant déjà il avait pris part aux expéditions de l'évêque Jost de Syllinen contre les Ossolains. Ces derniers,

soutenus par les comtes d'Arona et par les ducs de Milan, avaient empiété sur les droits que les évêques de Sion possédaient en certaines vallées situées au sud des Alpes, et ils vivaient dans un état d'hostilité continuelle vis-à-vis des Valaisans. Pour mettre fin à leurs violences, l'évêque leur déclara la guerre et son frère le chevalier Albin de Syllinen ayant passé le Simplon (en automne 1484) à la tête d'une armée valaisanne à laquelle s'étaient joints quelques Suisses, il porta le fer et le feu sur le territoire ennemi. Il s'y empara, au nom de l'Eglise de Sion, de plusieurs seigneuries et domaines. Il aurait poussé plus loin ses conquêtes sans l'intervention des Confédérés qui tentèrent, mais en vain, d'amener une réconciliation. Le bourgmestre de Zurich Hans Waldmann s'était prononcé pour le duc de Milan, tandis que Lucerne prenait fait et cause pour son combourgeois Jost de Syllinen. Il y avait trop d'animosité de part et d'autre pour que la paix fût de longue durée. Elle était troublée à tout propos par des escarmouches et des rixes sans cesse renaissantes. Les Valaisans isolés qui s'aventuraient en pays italien y étaient hués, souvent même tués. Un citoyen d'Uri, né en Valais, se rendant à Rome, se vit à Domo dépouillé de son argent et de ses habits par les soldats du duc.

A cette nouvelle, les Valaisans ne purent contenir leur indignation. Ils se préparaient à tirer une vengeance éclatante, lorsque la Confédération vint de nouveau mettre les bâtons dans les roues, mais sa médiation fut sans résultat.

Au printemps de l'an 1487, alors que les sentiers du Simplon étaient à peine praticables, les guerriers valaisans commandés par Albin de Syllinen, auxquels s'étaient joints 1,000 Suisses revenus de la guerre de Saluces, fondirent à l'improviste sur Antigorio et Vigizzo, où ils firent un butin considérable, puis ils mirent le siège devant Domo. Informé de ces événe-



ments, le duc de Milan envoya aussitôt son capitaine Trivulce avec 2,000 fantassins et 1,200 cavaliers. Alors la fortune tourna complètement contre les Valaisans et leurs alliés. Disséminés en plusieurs villages, ils furent enveloppés et traqués de toutes parts : les uns furent noyés au pont de Crévola, d'autres criblés de flèches sur les parois de rochers où ils s'étaient réfugiés, d'autres périrent de faim dans les montagnes, où l'on retrouva leurs cadavres avec de l'herbe entre les dents. Les Italiens abusèrent insolemment de leur victoire et, sous prétexte des outrages qu'ils avaient à venger, ils commirent toutes sortes d'atrocités. A Domo, on porta des têtes sur des piques, on coupa les doigts des vaincus pour en orner les chapeaux, et l'on arracha même à quelques-uns les entrailles pour les vendre sur le marché de Milan. On évalue le nombre des victimes à 500 ou 700 Valaisans et 300 Lucernois. Mais les Italiens, toujours amis de l'hyperbole, ne se contentent pas de si peu : ils prétendent avoir massacré davantage, témoin l'inscription fastueuse qui se lit à Crévola dans la chapelle de St-Vital construite en mémoire de ce fait d'armes :

*Oratorium St-Vitalis martyris, in memoriam insignis victoriæ, sub ejus tutelâ ibi obtentæ contra invasores Valisanos die 28a Aprilis MCCCCLXXXVII, quorum duo mille occisi fuere, tantum duobus ex nostris interfectis, noviter ædificatum sumptibus Crebulensium 1685.*

A la suite de ce sanglant revers le crédit de l'évêque Jost de Syllinen commença à baisser. Les Lucernois cessèrent de lui être favorables et il perdit son prestige en Valais. Les démagogues de ce pays, à la tête desquels apparaissait déjà Supersaxo, profitèrent de ses embarras pour amoindrir le pouvoir que les évêques de Sion, — en vertu d'une charte faussement attribuée à Charlemagne, — exerçaient depuis

des siècles sur la vallée du Rhône. Ils lui firent signer à Naters (le 16 février 1488) une convention tellement désavantageuse pour les droits de l'évêché que le prélat ne voulut la ratifier que pour le temps de son administration, sans lier en rien ses successeurs.

Syllinen profita d'un peu de répit qu'on lui laissait pour exécuter différents travaux d'utilité publique, tels que la restauration des bains de Louèche où il érigea une église paroissiale, des réparations aux châteaux épiscopaux de Naters et de Louèche, la reconstruction de celui de Martigny, enfin la bâtisse d'un pont en pierre d'une seule arche jeté sur le Rhône à St-Maurice. Le 29 juillet 1489, il vendit aux Bernois pour une somme de 11,444 florins de Fribourg, les mines d'argent situées en la vallée de Bagnes. Le dixième du produit de ces mines devait revenir au Valais, et les évêques de Sion furent à cette occasion reçus bourgeois de Berne.

Le Bas-Valais ayant été affranchi de la domination temporelle de la Savoie, Syllinen essaya aussi de s'exempter de la juridiction spirituelle de l'archevêque de Tarentaise. Mal lui en prit, car il fut cité pour ce fait en cour de Rome et condamné à payer une amende de 70 couronnes ou écus-bons de 25 batz.

Jodoc ne perdait néanmoins pas de vue ses projets sur la haute Italie. N'ayant pu digérer l'échec qu'il y avait subi, il brûlait de prendre sa revanche. Mais cette fois-ci Supersaxo, — soit qu'il fût gagné déjà par l'or du Milanais Ludovic Sforza, soit qu'il jugeât l'entreprise trop téméraire, — désapprouva hautement cette troisième expédition. Elle eut lieu quand même, mais l'évêque de Sion fut repoussé avec perte de Domo d'Ossola. On conclut alors une paix provisoire, pour faire cesser les bagarres et les scandales dont Dovedro,

situé aux confins de l'Italie et du Valais, était particulièrement le théâtre. La même église paroissiale servant aux deux populations, le service divin y était fréquemment interrompu par des rixes et le sang coulait jusque dans le lieu saint. Il fut donc décidé que désormais chaque territoire aurait son temple et son culte à part, et peine de mort fut prononcée contre quiconque se rencontrerait dans une autre église que la sienne.

En 1495, l'infatigable Jodoc fait une quatrième incursion dans l'Eschenthal (Val d'Ossola) et au 7 octobre, nous le retrouvons sous les murs de Verceil à la tête d'une armée de 8 à 10,00 Suisses et Valaisans qu'il avait amenés au roi de France Charles VIII. Très brillante à ses débuts, cette expédition se termina par des revers qui amenèrent la chute irrémédiable de Syllinen. — Supersaxo n'eut pas de peine à persuader au peuple qu'un prélat aussi turbulent et qui avait fait répandre en pure perte tant de sang innocent était devenu impossible en Valais. La terrible *Massa* fut dressée contre lui et, en vertu d'une sentence arbitrale rendue le 15 avril 1496 par les délégués de Lucerne, Berne, Uri, Schwytz, Unterwald et Fribourg, Syllinen dut résigner l'évêché et quitter le pays avec quatre chevaux, ses hardes et son bréviaire. Son frère Albin et sa famille furent enveloppés dans sa disgrâce : tous leurs biens furent confisqués jusqu'à plein acquittement de leurs dettes que l'on disait être immenses.

En vain l'évêque exilé s'adressa-t-il au St-Siège. Le Vatican, qu'il avait irrité par son alliance avec la France, se montra inexorable : Alexandre VI, le fameux pape Borgia ne répondit aux doléances du vicillard que par une bulle d'excommunication qui fut fulminée le 27 août de la même année.

C'est depuis cette époque que Georges Supersaxo devint

riche et puissant. Il fit placer sur le siège épiscopal une de ses créatures, le chanoine Nicolas Schinner, vieillard aussi dépourvu de génie que de force. L'administration de ce dernier ne fut cependant pas tout à fait inféconde. Elle fut marquée par la publication du bréviaire sédunois, qui n'était écrit auparavant que sur parchemin et qui fut imprimé pour la première fois à Bâle en 1497.

Si l'histoire a peu parlé de Nicolas Schinner, c'est peut-être parce que, éblouie par le contraste, elle ne pouvait partager son admiration entre le prélat humble et débonnaire qui avait accepté l'épiscopat en des temps difficiles et son trop brillant successeur. Le neveu a effacé la gloire de l'oncle, comme le radieux soleil levant fait pâlir les clartés crépusculaires de l'aube. Mais il est temps de nous occuper maintenant d'un nouveau personnage sur qui va se concentrer tout à l'heure l'attention générale de l'Europe.

Mathieu Schinner était parti de bien bas pour s'élever bien haut. Né de parents peu aisés, en 1456, à Mühlbach, paroisse d'Ernen au dixain de Conches, il montra dès son enfance tant d'esprit et de dispositions si précoces qu'un vieillard avait prédit qu'il deviendrait un jour évêque et qu'il serait prince. Cet horoscope flatta la vanité du jeune Mathieu, qui s'appliqua de toutes ses forces à réaliser la prophétie. Il commença ses études à Sion, puis à Berne et à Zurich. A Berne il logeait chez une pauvre veuve que, devenu cardinal, il visita plus tard et combla de riches présents. En attendant, il gagnait sa vie comme il pouvait, soit en mendiant dans les rues, soit en chantant des vers de sa composition ou en donnant des leçons privées, entre autres aux enfants de son protecteur Georges Supersaxo. Après avoir fait ses humanités, il alla se perfectionner à Como à l'école du célèbre Théodore Lucin. Quand le professeur était empêché, il rem-

plissait sa chaire avec la même distinction : il excellait surtout à faire ressortir les beautés de Virgile et d'Ovide.

Engagé dans les ordres, il devint curé d'Ernen, où il reçut en 1496 la visite pastorale du chef du diocèse. Le sermon qu'il prêcha en cette circonstance devant Mgr de Syllinen était plus remarquable peut-être par sa logique serrée que l'onction évangélique dont l'orateur paraissait médiocrement doué.

L'évêque fut ravi de trouver chez un simple curé de campagne tant d'éloquence et une bibliothèque si richement fournie d'auteurs classiques : aussi promit-il de lui procurer un rapide avancement. L'année suivante Mathieu Schinner fut pourvu d'une stalle au chapitre de Sion, il devint ensuite doyen de Valère, puis administrateur du Diocèse. Son oncle, Nicolas Schinner, ayant renoncé aux fonctions épiscopales, il lui succéda le 20 décembre 1499. Il devint ensuite le bras droit du pape Jules II, par qui il fut promu cardinal le 20 mars 1511, et il occupa en même temps plusieurs charges importantes, comme légat apostolique et impérial, membre du conseil intime de deux empereurs, général en chef de toutes les armées papales en Italie. Au conclave de 1513, il ne lui manqua, dit-on, qu'une seule voix, la sienne propre, pour être élu pape, plutôt que Jean de Médicis. Au conclave de 1522 il obtint 10 suffrages, mais la faction française était contre lui.

Mathieu Schinner possédait une mémoire prodigieuse ; il joignait à une grande habileté politique une éloquence entraînant, s'exprimant aussi bien en italien qu'en allemand. Il faisait ses délices de la lecture des anciens poètes et des philosophes. Il appartenait, en un mot, à cette pléiade d'érudits et d'esprits cultivés, tout imprégnés du souffle de la

Renaissance, qui firent l'ornement de la cour des Médicis à Florence et de celle de Léon X à Rome.

Dans les commencements de son épiscopat, Mathieu marchait la main dans la main avec Georges Supersaxo. Entre ces deux hommes, dont l'un devait tout à l'autre, la bonne harmonie n'aurait, semble-t-il, jamais dû être troublée. Pour cimenter de plus en plus l'union de celui qui était la tête tandis que l'autre était le bras, un double mariage allait réunir leurs deux familles. Gaspard, neveu de l'évêque, était fiancé à Etiennette, fille de Georges Supersaxo à peine nubile, et François Supersaxo épousait Christine Schinner.

La cérémonie de ces fiançailles eut lieu vers l'an 1507, dans une demeure quasi princière que Supersaxo possédait à Sion. Cette maison historique, aujourd'hui propriété de la famille de La-Vallaz, est remarquable surtout par une grande salle qui est une des principales curiosités de la capitale du Valais. En voici la description donnée par feu M. Charles-Louis de Bons :

« Cette pièce, véritable chef-d'œuvre de patience et de goût, occupe la hauteur de deux étages. Sa longueur et sa largeur sont proportionnées à son élévation. Deux rangs de fenêtres superposées éclairent ce vide immense. Mais la partie la plus remarquable est le plafond, construit tout entier en boiserie. Il représente un grand ciel, coupé de bandes rayonnantes. L'artiste a semé à profusion des étoiles sur le fond d'azur. Des médaillons, enchâssés dans des carrés sculptés, coupent çà et là le champ céleste. Du milieu de la voûte descend un énorme pendentif à niches, terminé par un médaillon où le ciseau a creusé une Nativité dorée ; ces niches sont remplies par les bustes des évangélistes de grandeur naturelle. Les quatre quartiers des armes de Georges Supersaxo se croisent aux quatre angles de la salle. Enfin,

autour du plafond, règne une longue inscription en lettres d'or d'un demi-pied de hauteur, destinée à perpétuer le souvenir du fondateur de cette demeure princière et de son dévouement envers le chef du pays. »

Voici les inscriptions qu'on lit sur le plafond.

*Virgo quem genuit divinum natum adorat.*

Autour du ciel étoilé les six vers de la quatrième églogue de Virgile dans lesquels on a cru voir une allusion à la naissance du Sauveur du monde, prédite, comme on le sait, par David et par la Sibylle de Cumès :

*Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.  
Jam redit et Virgo, redeunt saturnia regna;  
Jam nova progenies cælo demittitur alto.  
Tu modo nascenti puero, quo ferrea primum  
Desinet ac toto surget gens aurea mundo,  
Casta fave Lucina : tuus jam regnat Apollo.*

L'inscription autour du plafond est instructive pour ceux qui se complaisent à la chronologie :

*Anno ab Adam 5199, a diluvio Noe 3957, a nativitate Abraham 3019 a David regno 1039, a captivitate Judæorum 545, ab urbe conditâ 759, imperii Augusti Cæsaris 42, beatissima Virgo Maria, ætatis suæ 14, Dei Filium concepit. — Ab ejus autem santâ nativitate 1505 Georgius Supersaxo hanc domum edidit sibi, dominante Mathæo.*

Dans un des angles :

*Jacobinus de Alagradis, lignifaber hæc manu fecit.*

Georges Supersaxo était, comme on le voit, aussi ami des beaux-arts que féal sujet de son prince-évêque. Il se couvrait volontiers du manteau de la religion et il affectait beaucoup de zèle pour la foi : il ne l'avait que trop prouvé en

faisant brûler de prétendus sorciers ou hérétiques. Mais il était par dessus tout ambitieux. Il lui convenait fort d'être évêque laïque du Valais et d'exercer comme tel la souveraineté effective, tout en laissant à son collègue crossé et mitré avec la souveraineté nominale la responsabilité du pouvoir. Il était, en un mot, de ces gens qui se servent de l'Eglise, bien plus qu'ils ne la servent. Les prêtres et les évêques n'étaient bons à ses yeux qu'autant qu'ils emboîtaient le pas de sa politique : s'avisait-il de lui résister, il les déposait.

Or, Supersaxo ne rencontra pas en Mathieu Schinner cette reconnaissance sans bornes et ce dévouement absolu sur lesquels il avait cru pouvoir compter. Le caractère du nouvel évêque était autrement trempé que celui de son oncle et prédécesseur Nicolas. Ce n'était pas une de ces cires molles que l'on peut pétrir et façonner comme l'on veut, ni un de ces esprits malléables qui passent au laminoir et qui s'aplatissent au gré de l'artiste. Après avoir été le protégé, ou si l'on veut, la créature de Supersaxo, il refusa d'en devenir l'instrument. Deux volontés de fer se trouvant ainsi en présence l'une de l'autre, il devait en résulter tôt ou tard un conflit.

La mésintelligence entre les deux grands hommes d'Etat valaisans prit sa source dans la politique européenne, sur laquelle les Suisses étaient profondément divisés à cette époque, prenant parti les uns pour la France, d'autres pour l'Autriche ou l'Espagne. Après avoir glorieusement conquis leur indépendance sur les champs de bataille, nos ancêtres ne se contentaient déjà plus d'être libres ; ils voulurent avoir à leur tour des sujets, de vastes possessions, des bailliages. Les décorations, les titres honorifiques, les grosses pensions, que l'on pouvait gagner au service des monarques, exerçaient sur eux une attraction fascinatrice.



Ils avaient oublié les recommandations de Nicolas de Flue :  
« N'étendez pas trop le cercle de vos alliances. Ne vous  
» mêlez pas des querelles étrangères. Gardez-vous de toute  
» dissension. Loin de vous la pensée d'accepter de l'argent  
» pour prix de la patrie. » Loin de prêter l'oreille aux  
avertissements prophétiques de leur pacificateur, les Suisses  
du XVI<sup>e</sup> siècle n'avaient d'admiration que pour l'étranger,  
dont ils copiaient servilement les modes et les usages. Après  
avoir perdu leur simplicité primitive, ils avaient laissé refroidir  
la sainte flamme du patriotisme. La vénalité, cette plaie des  
républiques, était à l'ordre du jour et parmi nos plus hauts  
magistrats bien peu étaient exempts de la maladie régnante.  
O temps, ô mœurs ! se fût écrié un émule de Cicéron, que  
sont devenues les antiques vertus qui décoraient jadis la  
maison des Attinghauser, des Werner Stauffacher et des  
Arnold de Melchthal !...

Georges Supersaxo, après avoir fait, comme on l'a vu, à l'évêque Syllinen un crime de son attachement pour la France, s'était jeté lui-même à corps perdu dans les bras de cette dernière. L'or de Louis XII avait opéré cette étrange conversion et avait transformé le ci-devant partisan de Sforza en un gallophile acharné. Mathieu Schinner, de son côté, avait épousé non moins chaudement la cause de Jules II et s'était associé à ses plans, dont il avait tout de suite compris la haute portée. Arracher la péninsule au joug de l'étranger, chasser les barbares (c'est ainsi que l'on désignait les hommes du Nord et particulièrement les Français) de tout le territoire ; fonder l'Italie une, forte et grande sous le sceptre du Pape-roi qui eût absorbé les trop remuantes républiques et les principautés minuscules : tels furent les rêves grandioses auxquels Mathieu Schinner prêta le concours de son bras et de son génie. De là son opposition puis sa haine contre

Supersaxo. Il nous reste à faire voir comment l'antagonisme des deux chefs valaisans se répercuta sur les bords de la Sarine et y occasionna la sanglante tragédie dont François d'Arzent fut le héros et la victime.

Trois dixains supérieurs, Conches, Brigue et Viège ayant conclu de leur chef, le 13 février 1510, une alliance avec le roi de France, l'évêque de Sion en fut extrêmement irrité et fit retomber toute sa colère sur Supersaxo, comme instigateur de ce traité et accusé en outre de différents autres délits. Ce dernier, invoquant une sentence pontificale du 10 janvier précédent, n'eut pas de peine à se disculper du grief de concussion. Mais, cité plus d'une fois devant le tribunal de son évêque, il refusa d'y comparaître personnellement et chargea du soin de sa défense son fils François, doyen du chapitre de Sion, lequel fut, par ordre de Schinner, jeté dans un noir cachot et privé de tous ses bénéfices. Vainement Supersaxo essaya-t-il d'en appeler au métropolitain.

Pour éluder le coup, Mathieu — plus heureux en cela que son prédécesseur Syllinen — avait obtenu de Jules II, sous date du 4 septembre 1510, un bref qui l'exemptait, sa vie durant, de la juridiction de l'archevêque de Tarentaise. (Cette exemption fut confirmée et rendue perpétuelle par Léon X, 6 juillet 1513.)

### III

Alors Supersaxo, avec sa femme, une de ses filles et son fils François, qui était parvenu à s'évader de Sion, vint chercher un refuge à Fribourg. Il n'y trouva que la captivité et les fers. Arrêté le 22 septembre, jour de la St-Maurice, il fut enfermé à la Mauvaise Tour (*Schelmenthurm*) puis à la Maison de Ville, qui était alors située à la rue des Bouchers.

Malgré son âge avancé et ses accès de goutte, il fut mis à la torture. Le 8 novembre 1510, le Grand Conseil, présidé par Pétermann Faucigny, se transforma en cour de justice. Gaspard Schinner, châtelain de Sion et frère de l'évêque, s'était porté comme accusateur de Supersaxo et avait présenté contre lui une série de sept plaintes capitales. L'accusé demanda huit jours de réflexion et il obtint aussi que son accusateur fût détenu comme lui à la Maison de Ville. Au terme fixé il comparut devant le tribunal, assisté d'un seul *parlier* (rapporteur), qui avait été désigné en la personne de l'ex-avoyer François d'Arment. Il réfuta de point en point toutes les accusations portées contre lui ; mais la meilleure de toutes ses raisons, selon nous, était celle tirée de l'incompétence des juges.

Il était inadmissible, en effet, qu'un sujet valaisan fût jugé à Fribourg et d'après les lois fribourgeoises pour des faits commis à l'étranger. Dans toute la Suisse et au-delà des frontières on s'intéressait à Supersaxo. Berne, Lucerne, et l'empereur Maximilien lui-même demandaient que sa cause fût portée devant la diète, qui se tiendrait prochainement à Baden : mais Schinner avait des raisons particulières pour que son adversaire fût jugé à Fribourg plutôt qu'ailleurs. Notre gouvernement, poussé par le banneret Pierre Falk, fit preuve en cette circonstance d'une partialité révoltante. Tandis que Supersaxo était étroitement gardé à vue, on relâcha son antagoniste et on le fit sortir triomphalement au son du fifre et des tambours. En cette extrémité, les amis du prisonnier ne virent pour lui d'autre moyen de salut que la fuite. Sa femme et sa fille résolurent de le faire évader et y parvinrent à l'aide du doyen-curé de Ville Louis Loybli et d'un garde nommé Hugonin Bosset. Ce dernier fit passer Supersaxo par une issue qui donnait sur le Grabensal, au bord de

la Sarine. Le fugitif descendit le cours de cette rivière en bateau jusqu'à Laupen, d'où il se rendit à cheval à Neuchâtel, accompagné de l'archer et huissier Helbling, qui était aussi du complot. Cette évasion avait eu lieu le 21 décembre 1510.

De Neuchâtel, Supersaxo écrivit à Leurs Excellences de Fribourg pour leur notifier sa fuite, les priant de ne l'attribuer qu'à l'amour conjugal et à aucune autre personne qu'à sa femme et à sa fille, auxquelles Dieu avait inspiré et donné les moyens de lui procurer la liberté. Dans cette même lettre il proteste de son innocence et contre la partialité de ses juges. Il déclare qu'il n'avait pas fait serment de ne point s'évader ; que ce n'est pas lui qui est excommunié, mais bien plutôt l'évêque son persécuteur. Il offre enfin le droit à ses ennemis par devant les cantons ou tout autre tribunal neutre et impartial.

Ouvrons ici une parenthèse. Les faits que nous venons de rapporter n'étaient que le prologue de la plus épouvantable tragédie qui se soit déroulée sur les bords de la Sarine et comme jamais Sophocle ni Eschyle n'en ont inventé de plus émouvante. Ce fait est d'autant plus étonnant qu'il renverse toutes nos données psychologiques et qu'il ne cadre nullement avec tout ce que nous connaissons des mœurs et du caractère fribourgeois. Les habitants du *Boldzheim* (terme local, surnom donné à la ville de Fribourg) n'ont pas le tempérament tragique ; ils passent plutôt pour être débonnaires et d'humeur joviale... Ne vous y fiez cependant pas trop... De même que sous la mer la plus limpide et la plus bleue il y a des tempêtes latentes, toujours prêtes à se déchaîner au moment où l'on y pense le moins, ainsi les gens les plus flegmatiques et les populations les plus paisibles peuvent se porter aux pires excès lorsqu'un

mauvais esprit les anime. Voilà ce que l'on vit à Fribourg durant l'hiver de 1510 à 1511.

A peine la nouvelle de l'évasion de Supersaxo se fut-elle répandue dans notre ville qu'elle y produisit, — au dire d'un chroniqueur, une rumeur et un tumulte comme oncques ne s'était vu ni entendu depuis au moins 60 ans. La populace, surexcitée et fanatisée par Falk ou ses adhérents, voulait tout mettre à feu et à sang. On parlait de piller les maisons des amis de Supersaxo et d'égorger tous ceux qui avaient favorisé sa fuite. L'ex-avoyer d'Arsent, Jean Krumenstoll et Conrad Jenny, concierge de la Maison de Ville, plus particulièrement soupçonnés, se réfugièrent à la sacristie de Saint-Nicolas, où ils auraient été infailliblement massacrés, si l'on n'avait pas eu la précaution de fermer la grande grille du chœur. Ils y passèrent trois jours dans des transes continues, gardés par 60 hommes armés, exposés à périr d'inanition sans quelques aliments que le clergé leur faisait passer en cachette. Les comptes des trésoriers font mention d'un char de bois et de charbon brûlé à cette occasion pour le chauffage de la sacristie. De là, les prisonniers furent transférés au couvent des Cordeliers. Durant le trajet, quelques amis courageux leur servirent d'escorte pour les protéger contre la fureur du peuple. — Les conseillers Pierre Bugniet, Josse Zimmermann et le chancelier Nicolas Lombard, également compromis dans cette affaire, avaient trouvé un asile à Berne, où l'on s'intéressait vivement au chevalier d'Arsent, qui avait épousé en secondes noces Marguerite, fille de l'avoyer bernois Guillaume Diesbach.

L'Etat de Fribourg réclama de son côté l'extradition de Supersaxo et de Helbling. Une bannière de 300 hommes sous le commandement du capitaine Dietrich d'Englisberg, avec les conseillers Guillaume Reiff, Jaques Feguely, P. Falk,

banneret et P. Garmiswyl, porte-enseigne, se mettait en route pour les chercher de vive force, lorsque l'on apprit que les deux fugitifs venaient d'être transférés de Neuchâtel à Berne, qui livra Helbling et garda sous sa protection Supersaxo.

La captivité de l'avoyer d'Arsent et de Krumenstoll devenait de jour en jour plus rigoureuse. Tenus au plus grand secret, ils ne pouvaient communiquer avec aucun de leurs parents ou amis. Arsent avait supplié au nom de Dieu qu'on laissât au moins auprès de lui son fils cadet ou l'un de ses domestiques. Cette demande fut impitoyablement rejetée ; on écarta tout le monde et les deux seigneurs furent obligés d'habiter la même chambre, mais de manger à deux tables séparées sans qu'il leur fût permis de se parler entre eux. La prison des Cordeliers ne parut bientôt plus assez sûre : on craignait sans doute qu'il ne se trouvât dans le couvent quelque moine philanthrope qui aurait fait évader les prisonniers. Aussi Arsent et Conrad Jenny, qui, — ensuite des aveux que l'on avait arrachés par quatre heures de torture au malheureux Helbling — paraissaient plus gravement impliqués, furent-ils conduits des Cordeliers au cachot de Jacquemart en attendant leur jugement. Jean Krumenstoll fut élargi sous caution. Le banneret Falk, assisté du grand sautier, pénétra au domicile des deux prévenus, y fit des perquisitions minutieuses, après avoir chassé sans miséricorde leurs femmes et leurs enfants. Tous leurs biens furent provisoirement confisqués, mais on les rendit plus tard à leurs familles.

La ville de Berne, émue de la tournure que prenaient les choses, envoya coup sur coup deux députations ayant à leur tête l'une Rodolphe de Scharnachtal et Jean d'Erlach, l'autre Guillaume et Louis Diesbach avec six de ses fils et d'autres

parents. Les ambassadeurs ne furent point admis à communiquer avec les prisonniers. L'avoyer Diesbach se présenta devant notre Sénat et rappela avec éloquence tous les services que d'Arsent avait rendus à la patrie fribourgeoise, notamment à l'époque où ce canton fut reçu dans la Confédération et lors de l'acquisition de la seigneurie d'Illens et en tant d'autres occasions. Dans une péroraison des plus mouvementées, il conjura Messieurs de Fribourg de lui conserver à lui-même un gendre si digne d'estime et à la République un citoyen aussi illustre.— L'évêque de Lausanne et l'Etat de Zurich joignirent leurs supplications à celles de Berne. Tout fut inutile et tant de flots d'éloquence devaient échouer contre le parti pris que l'on avait à Fribourg de perdre Arsent. Ce malheureux chevalier avait, en effet, un ennemi acharné dans le banneret Pierre Falk, qui lui avait voué une haine féroce.

Leurs dissentiments dataient d'un procès qu'ils avaient eu en 1501 touchant les limites des domaines qu'ils possédaient, l'un à Frisenheit, l'autre à Elsewyl, au nord de Schmitten. La politique étrangère les divisa plus profondément encore. En 1509, ils furent en désaccord pour la réception du faussaire Jean Furno ou Dufour d'Annecy à la bourgeoisie de Fribourg, réception contre laquelle Arsent protesta énergiquement. Mais ce qui porta au paroxysme la rage de Falk, ce fut le dédain avec lequel Arsent avait repoussé les offres que l'évêque de Sion lui faisait d'un bénéfice de mille ducats annuels pour un de ses fils destiné à la cléricature, à a seule condition qu'il abandonnerait tout à fait la cause de Supersaxo.

Sur ces entrefaites, et au moment où l'instruction du procès allait commencer, Arsent écrivit une lettre sans suscription, mais que l'on suppose avoir été adressée ou à son

ami Petermann d'Englisberg ou à M. Jean Spéglin, abbé d'Hauterive. Dans cette lettre, datée du mardi 18 février, il se plaint amèrement de la captivité qu'il endure depuis 37 jours et 37 nuits et il attribue tous ses malheurs à Louis Loybli, curé de Fribourg. Ce dernier lui avait effectivement fait connaître le complot ourdi pour la délivrance de Supersaxo. Quant à lui, sans entrer positivement dans le dit projet, il s'en était réjoui devant le Seigneur, et s'il y avait connivé, c'était uniquement par son silence. — Arsent recommande sa cause au Dieu tout-puissant et à l'indulgence de Messieurs de Fribourg. Il estime que la plus douce punition qu'on puisse infliger au doyen Loybli serait de l'engager à résigner son bénéfice : il lui a écrit à lui-même en ce sens. Il supplie enfin son ami, avec lequel il a visité jadis la sainte cité de Jérusalem, de venir le trouver dans sa prison, en se faisant accompagner de ses deux beaux-frères Barthélemy May et le curé Loybli <sup>1</sup>.

Cette lettre, comme on peut le supposer, n'arriva point à son destinataire, mais elle tomba entre les mains de la soi-disant justice. C'était la pièce de conviction dont Falk avait précisément besoin pour faire tomber la tête de son adversaire. La Handfeste prononçait, il est vrai, la peine du talion contre l'avoyer qui laissait échapper un prisonnier confié à sa garde. Mais cette disposition était-elle applicable au chevalier d'Arsent qui, n'étant plus avoyer régnant, était chargé de la défense de Supersaxo et non de sa garde ?

Le procès, commencé vers la mi-février, traîna en longueur

<sup>1</sup> Le texte intégral de cette épître a été publié par les soins de M. Max de Diesbach dans les *Etrennes fribourgeoises*, 25<sup>e</sup> volume, année 1891, pages 64-69. Tout porte à croire que le destinataire de cette missive n'était ni un d'Englisberg ni Dom Speglin, mais bien plutôt Guillaume de Diesbach, avoyer de Berne, alors âgé de 70 ans et beau-père de l'avoyer d'Arsent qui avait épousé sa fille Marguerite.



jusque dans le courant du mois de mars. Sur ces entrefaites, arrivèrent à Fribourg plusieurs députations de la Diète helvétique, de Berne, d'Unterwald, de la Savoie, qui toutes joignirent leurs instances à celles du clergé, de la jeunesse des écoles et de la famille en faveur du malheureux avoyer. Un instant on crut que les sentiments de miséricorde allaient prévaloir. Mais Falk qui tenait entre ses mains sa victime ne voulut point la lâcher. Il organisa des manifestations populaires et exerça une telle pression sur le Grand Conseil que tout espoir de sauver Arsent s'évanouit.

La peine capitale fut prononcée contre lui et le Kurschner (pelletier) Jenny, le 18 mars 1511, et le même jour eut lieu l'exécution. Quelques semaines auparavant, les deux prévenus s'étaient confessés à Dom Jean Rollier, prêtre de Saulgy en Vully et avaient communié dans la petite salle du Conseil où une messe avait été célébrée à leur intention. Au moment de recevoir la sainte Hostie, Arsent prononça d'une voix forte ces paroles mémorables : « Mon Seigneur » et mon Dieu, Père de miséricorde, qui savez qu'on ne » peut rien me reprocher contre ma patrie, sinon ce malheureux silence sur l'évasion de Georges Supersaxo, faites » éclater mon innocence. »

La sentence ayant été rendue par le Grand Conseil, Arsent fut aussitôt dégradé. Le chevalier d'Englisberg lui enleva tous les insignes de la chevalerie. Il protesta contre cette spoliation, disant qu'on n'avait pas le droit de prendre ce que Dieu lui avait donné. Il fut revêtu d'une robe blanche de camelot et conduit au supplice pieds nus, comme il l'avait désiré, à l'imitation de Jésus-Christ. Durant tout le trajet, le gros bourdon de St-Nicolas ne cessa de sonner le glas funèbre, ce qui n'avait pas lieu pour les condamnés vulgaires. On accorda aussi au chevalier d'Arsent, par égard pour la

Confédération, un autre privilège : on lui épargna les horreurs de la torture !

Les deux condamnés eurent la tête tranchée sur la place du gibet hors la porte des Etangs. Les gardes de cette porte reçurent 4 sous et l'on paya 42 livres au bourreau pour le rachat des deux dépouilles. Jenny fut enseveli dans la chapelle de Miséricorde. Arsent fut transporté au tombeau de ses ancêtres dans l'église des Cordeliers, à main gauche en entrant par la grande porte.

« Ainsi finit — cette réflexion est du baron d'Alt dans son histoire des Helvétiens, — ainsi finit ce grand avoyer. Exemple fameux de l'inconstance de la fortune et des révolutions populaires. Il fut universellement regretté et ses ennemis ne purent lui refuser les louanges et l'estime que sa candeur et son intégrité méritaient. Il fut l'innocente victime de la politique et il peut servir de leçon salutaire pour tous ceux qui, comme lui, se trouvent à la tête des Etats.

Tous ceux qui, de près ou de loin, avaient été impliqués dans l'affaire d'Arsent furent tour à tour l'objet de sentences plus ou moins rigoureuses : l'archer Helbling, qui avait accompagné Supersaxo dans sa fuite, eut la tête tranchée. Le curé Loybli dut résigner son poste et fut remplacé par son prédécesseur Nicolas Bugniet, qui avait momentanément renoncé à la plébanie de Fribourg pour achever de hautes études académiques à Paris, où notre gouvernement lui payait une pension de 30 livres, environ 600 francs par trimestre. Loybli, retiré chez ses parents à Berne, y devint doyen du Chapitre ; lors de la Réformation il passa à Soleure et y fut revêtu de la dignité de prévôt. Après la mort de Schinner, en 1522, il avait même eu quelque chance d'être nommé évêque de Sion. L'abbé d'Hauteville, Speglin, coupable d'avoir manifesté trop de sympathies

pour Arsent, avait jugé prudent de quitter le pays. Messieurs lui donnèrent l'assurance qu'il pouvait rentrer sans péril, à condition de modérer désormais son langage : mais il dut se démettre de son abbaye en faveur de Jean Tavernier ; le couvent dut se charger de ses dettes et lui payer une pension annuelle. Le conseiller Krumenstoll, qui avait été incarcéré d'abord avec d'Arsent, mais dont la culpabilité ne put être établie, fut finalement acquitté.

La femme et la fille de Supersaxo, que l'on avait internées chez les béguines augustines de l'Ânge, furent, ensuite de représentations de la Diète, relâchées contre une rançon de 600 florins du Rhin. Elles furent remises au conseiller bernois Sturler, à condition qu'à leur arrivée à Berne on leur ferait prêter, ainsi qu'à Supersaxo lui-même, l'« Urfehde » ou serment de ne pas se venger, c'est-à-dire de ne plus revenir sur les vieilles querelles. Le chancelier Lombard, les conseillers Bugniet et Zimmermann furent rappelés de Berne avec promesse de la vie sauve, mais le dernier fut condamné à une amende de 100 florins du Rhin. Enfin le Seigneur du Châtelard, de l'illustre famille des Montagny, partisan déclaré de la France et qu'on soupçonnait d'avoir trempé dans l'évasion de Supersaxo, fut pardonné grâce à une prompt soumission et à l'entremise de ses patrons. Mais il dut promettre de ne jamais donner asile à Supersaxo ni à aucun de ses adhérents.

Tandis que la faction falconienne, toute puissante en Nuythonie, piétinait le cadavre d'Arsent et exerçait avec rage ses basses vengeances, une réaction formidable se produisait dans toute la Suisse en faveur du malheureux avoyer dont le sang criait vengeance. La veuve d'Arsent adressa de Berne au banneret Schneuwly une lettre très offensante pour Messieurs de Fribourg. Le jeune Jean de

Diesbach se distinguait entre tous par la violence de ses imprécations à l'adresse des assassins de son beau-frère. Les Fribourgeois, qui se rendaient dans les cantons voisins, y étaient mal vus, accablés d'invectives. A Vevey, Othmar Gottrau, qui logeait d'ordinaire chez Antoine Brugler, se vit fermer la porte de cet établissement, le patron ayant décidé de ne plus héberger aucun ressortissant de Fribourg. En Valais nos gens furent insultés par un certain Kalbermatten, au sujet de Supersaxo.

Bien que le mot *boycottage* ne fût pas encore inventé à cette époque, on le pratiquait déjà à notre égard. On nous traitait partout d'ignorants, de brutaux, de félons : nous étions mis en quelque sorte à l'index de la Confédération. La haute dignité de Pierre Falk, sa qualité de député du Gouvernement ne le mettaient pas même à l'abri des plus grossiers outrages ; aussi fut-il insulté publiquement à Genève par Jacob von Stein et par Michel Glaser.

Depuis l'exécution de l'avoyer, la fortune du banneret avait grandi. Il parcourut en peu d'années toutes les étapes que son ambition avait pu rêver. Intrépide sur les champs de bataille, il prit une part active à cette expédition de mai-juin 1512 durant laquelle 20,000 Confédérés s'emparèrent en sept semaines de toute la Lombardie et reçurent en échange le glorieux titre de *Défenseurs de l'Eglise et de Libérateurs de l'Italie*, avec la possession définitive de Bellinzone, Lugano, Locarno et de tout le Tessin, plus la Valteline et Chiavenna qui furent restitués aux Grisons. Falk reçut à cette occasion une maison dans les murs de Pavie et une villa aux environs de cette ville, où il offrit plus tard un asile à son ami Ulrich Zwingli.

Falk remplit successivement les postes diplomatiques les plus importants. Il fut ambassadeur à Venise et il administra

pendant un an le Duché de Milan, Avoyer de Fribourg en 1516, il alla faire signer à Paris le traité de paix, perpétuelle avec la France, dont il était devenu subitement le zélé partisan, et où il fut décoré des insignes de l'Eperon d'or.

Couvert de lauriers, comblé d'honneurs et de richesses, Falk eût été certainement l'homme le plus heureux du monde, si le bonheur pouvait habiter dans un cœur bourrelé de remords. *Non est pax impiis*, dit l'Écriture. Or, Falk avait été impie, c'est-à-dire sans pitié vis-à-vis de son collègue et voisin de campagne Arsent. Sa conscience lui répétait sans cesse : Qu'as-tu fait de ton frère ?

Nouveau Caïn, il avait beau parcourir l'Europe, tantôt sur les champs de bataille, tantôt à la cour des princes. L'implacable remords montait en croupe et chevauchait derrière lui, ne lui laissant de repos ni le jour ni la nuit. Il chercha aussi de la distraction dans les livres, dans la culture des lettres, dans un commerce épistolaire avec les plus illustres savants tels que Glaréan, Zwingli, etc. Enfin, il s'adonna tout à fait à la dévotion et à la pratique des bonnes œuvres. Il fonda, ensuite d'un vœu qu'il avait fait à la bataille de Pavie, une chapelle sur son domaine d'Esewyl. Il se rendit aussi deux fois en Palestine pour visiter les Lieux saints. Ce fut au retour de son second pèlerinage, en 1519, qu'il mourut dans l'île de Rhodes, où il fut inhumé. Le fils cadet de sa victime, Guillaume d'Arsent, l'avait accompagné dans ce voyage et lui avait servi de témoin pour son testament rédigé à Venise. Falk joignait à de grands défauts des qualités non moins remarquables ; l'histoire fribourgeoise l'inscrirait volontiers au Panthéon de ses hommes les plus illustres, si elle n'avait pas à lui reprocher le meurtre de l'avoyer d'Arsent.

---

#### IV

Revenons maintenant à Supersaxo, que nous avons laissé en prison à Berne. Sa captivité ne fut sans doute pas trop dure, vu les sympathies que l'on avait pour lui. Relâché au bout de deux mois et innocenté par la Diète, il rentre en Valais avec une escorte de deux cents de ses amis. Mais toutes ses propriétés ayant été envahies et pillées, il ne trouve de refuge que dans la maison de sa femme à Brigue. Rassemblant à la hâte mille de ses partisans, il se met à leur tête pour aller réclamer justice. Vainement on cherche à lui barrer le passage à Viège ; il poursuit sa marche triomphante sur Sion, où un Grand Conseil, dans lequel ses partisans étaient en majorité, le déclare innocent et bon citoyen. Entre temps, Mathieu Schinner s'était enfui : travesti en lépreux, il avait pu passer incognito au milieu des lignes ennemies et arriva sans encombre à Rome, où le pape le reçut à bras ouverts et, l'ayant nommé évêque de Novare, lui octroya, à Ravenne, le chapeau de cardinal, sous le titre de Sainte-Potentienne.

A peine revêtu de la pourpre, Mathieu s'empresse de retourner en Valais. Il convoque une Diète à Ernen et demande que Georges y soit conduit prisonnier ou condamné à l'exil. Les députés se refusant à cette exigence, Mathieu arme deux cents hommes et ordonne à quinze cents autres des dixains inférieurs de se rendre en toute diligence à Brigue. Mais Georges, qui s'était d'abord caché dans une forêt, apparaît soudain avec trois mille partisans bien résolus à le soutenir. Une effusion de sang était imminente et aurait eu lieu sans l'intervention des députés, qui convoquent une

Diète extraordinaire à Sion, où six chanoines et quatre délégués devront juger entre les parties.

Le jour avait été fixé sur la Sainte-Magdelaine (22 juillet). Au lieu de comparaître devant un tribunal dont il ne reconnaissait point la compétence, le cardinal s'était enfui, sous un nouveau déguisement, à Rome. Là, il fait citer ses juges et tous ses adversaires, nommément Georges Supersaxo ; son fils le doyen François Supersaxo ; Henri Kalbermatten, chanoine ; Pierre am Hengant, curé de Gassen ; Paul Kalbermatten, curé de Mund ; Hans Gertschen ; Hans Dafora ; P. am Rusibord, major, de Conches ; Hans Theiler ; Christophe Zanot ou Theiler ; P. Ambuel, du louable dixain de Brigue ; Simon In Albon ; Pierre Senger, ex-châtelain de Viège ; Thomas et Hans Diezig ; Christian Blasst, de Rarogne ; Gilig Zengafinnen ; Etienne Heinen ; Hans Oggier alias Troger ; Perren Jenalten, de Louèche ; H. Marti, de Savièse. En tout vingt-trois accusés, parmi lesquels des septuagénaires et des octogénaires, prévenus tous du crime de lèse-majesté. Ils devaient chacun se rendre personnellement à Rome, sous peine de cinquante ducats d'amende pour les séculiers, et de quatre mille ducats, avec privation de leurs bénéfices, pour les ecclésiastiques.

Les inculpés n'ayant point obtempéré à cette première sommation, Schinner la renouvela, en y ajoutant cette fois-ci l'excommunication majeure. Aucun de leurs parents ni de leurs serviteurs ne pouvait désormais communiquer avec eux, ni les assister en quoi que ce soit. Il en résulta dans tout le pays un état de troubles et de misère, sur lequel l'historien valaisan R. P. Sigismond Furrer donne des détails navrants. Parmi les malheureux sur lesquels pesait l'anathème, plusieurs se réfugièrent dans des cavernes ou errèrent sur les montagnes, en proie à la faim et à d'autres privations,

d'où ils contractèrent des infirmités incurables. Quelques-uns périrent par la main du bourreau, d'autres s'enfuirent. Ils prirent enfin le parti de se rendre à Rome. Mais à peine arrivés, ils furent appréhendés et jetés dans les fers par ordre du cardinal. Cependant, grâce à l'entremise de quelques seigneurs et moyennant une caution de cent mille ducats, on les relâcha. Quant à Supersaxo, il languit pendant une année dans un sombre cachot du Château St-Ange : aucun des siens ne put l'approcher, ni demeurer dans Rome pour prendre sa défense. A la fin, cependant, Léon X, s'étant aperçu que l'enquête était menée contre lui avec trop de passion et que la plupart des griefs étaient peu fondés, le fit mettre en liberté et lui octroya, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune, une absolution générale.

En Valais, les choses allaient de mal en pis. Le cardinal ne tenant aucun compte des concordats passés avec ses prédécesseurs, s'était approprié les dîmes du Bas-Valais et tout le produit des mines de Bagnes. Il avait tiré, disait-on, des sommes importantes de Fully, de Saxon et de Riddes. Il s'était emparé pour son compte de Chamoson et de Massigner, et il avait installé un de ses frères comme châtelain à la Bâtiaz, sur Martigny. Ce dernier, avec deux autres frères du cardinal, s'étaient fait détester par leurs exactions. Ils se comportaient, nous dit l'historien précité, en vrais parvenus et de la façon la plus inhumaine : « Wie hohe Emporkömm- » lingen, ja wie Unmneschen. » Quand on adressait des réclamations au prince-évêque, il y répondait par des anathèmes et des interdits. Il s'en montra même tellement prodigue que, durant l'espace d'une année, quatre mille personnes moururent sans sacrements et sans sépulture ecclésiastique. Supersaxo sut habilement exploiter le mécon-



tentement que de tels procédés avaient fait naître dans toutes les classes de la société<sup>1</sup>.

Le duel entre les deux hommes d'Etat valaisans dura sur ce ton encore plusieurs années, sans trêve ni relâche, mais avec des alternatives de succès ou de revers, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre. Chacun des adversaires employait l'arme qu'il avait sous la main. Aux coups de massue de Supersaxo, Schinner ripostait par les excommunications : mais le glaive spirituel frappait souvent à faux ou s'émoussait sur la rude écorce et devant l'obstination proverbiale des montagnards.

Ouvrons ici une parenthèse et rappelons en peu de mots en quoi consistait cette fameuse *Matze* ou massa, qui a joué un si grand rôle dans les guerres civiles du Valais au moyen âge. On désignait ainsi une sorte d'ostracisme prononcé par le peuple contre certains personnages qui lui étaient devenus odieux ou suspects. Un jeune bouleau ou un arbre quelconque arraché de son tronc servait d'instrument. Taillé grossièrement en forme de tête humaine, il était censé représenter la misère publique, résultat de la tyrannie, et les broussailles qui l'entouraient étaient l'emblème des tyrans ou des oppresseurs. La *Matze* était plantée sur une route des plus fréquentées : chacun de ceux qui voulaient contribuer à la délivrance du pays enfonçait un clou dans le tronc, et les chefs du complot ne manquaient pas de se trouver présents pour exciter l'enthousiasme des passants. Souvent on interrogeait la *Matze* sur les motifs de sa plainte et sur les auteurs de la désolation du pays. Quand elle se taisait ou restait immobile, son silence était attribué à la terreur. D'autres fois, un avocat se chargeait de répondre pour elle, et dès

<sup>1</sup> P. FURRER, *Geschichte von Vallis*, T. I., p. 239.

que l'on avait prononcé un nom suspect, elle s'inclinait profondément. Alors tous les assistants levaient la main au ciel et juraient d'employer le fer et le feu pour exécuter la sentence de la sainte Vehme. La Massue était promenée ainsi de village en village, jusqu'à ce que l'on eût recruté un nombre d'adeptes suffisant. Telle fut l'arme principale dont Supersaxo se servit dans ses démêlés avec les évêques.

## V

Mais ce qui contribua le plus à faire pâlir l'étoile du cardinal, ce fut un revirement de la politique européenne qui se produisit quelques années plus tard. Aussi longtemps que les Suisses furent victorieux en Italie, tout allait bien pour Schinner. Après la grande victoire de Novare, remportée le 6 juin 1513, Schinner s'était vu à l'apogée de sa puissance. Il fut l'âme d'une coalition européenne, qui ne se proposait rien moins que le démembrement de la France. Comment celle-ci n'eût-elle point succombé, étant attaquée de trois côtés à la fois ? Les Anglais venaient de débarquer à Calais, les Aragonais envahissaient la Navarre et seize mille Suisses alliés à quatorze mille Impériaux pénétraient dans la Bourgogne et étaient sur le point d'emporter d'assaut Dijon. Mais La Trémoille, ayant promis aux Suisses de leur livrer le Milanais et de leur faire payer quatre cent mille écus, sut, par de belles paroles, déterminer nos ancêtres à lever le siège. Il conclut ainsi avec eux, le 13 septembre 1513, une paix provisoire, qui ne fut point ratifiée par Louis XII et qui n'était qu'une mystification. Quatre otages avaient été remis, mais un seul d'entre eux possédait quelque fortune et la Suisse ne reçut que quarante mille francs. De là, grande irritation entre les mangeurs d'écus (*Kronen-Fresser*), qui se

traduisit en bien des cantons par des soulèvements populaires et par la destitution ou des supplices infligés à des magistrats bernois ou lucernois, soupçonnés, à tort ou à raison, d'avoir vendu la patrie. Mais ici, comme cela se voit trop souvent, ce furent des agents secondaires ou de simples comparses qui payèrent de leur tête pour les grands coupables <sup>1</sup>.

En 1514, l'occasion sembla s'offrir aux Suisses de prendre une éclatante revanche. Les projets de la sainte Ligue concernant le démembrement de la France étaient remis sur le tapis. Henri VIII avait envoyé dans ce but une ambassade anglaise à la Diète de Zurich (20 juin) et de nouveau à celle de Berne (31 juillet). Il assurait aux cantons une pension annuelle et quarante mille écus par mois aussi longtemps que durerait la campagne. Mais les Confédérés étaient divisés et ne savaient trop à quel parti se résoudre. Fatigué de leurs lenteurs, Henri VIII se réconcilia soudain avec la France et accorda en secondes noces à Louis XII la main de sa propre sœur Marie. Pour déjouer ce projet, Schinner se rendit en toute hâte à Londres (vers le mois d'octobre 1514) et prononça devant le Parlement une harangue, ou plutôt une violente philippique, où il démontre « qu'il faut » non seulement rogner mais arracher les ongles du coq » français et n'accorder à cette puissance ni trêve ni repos » avant qu'elle ne soit complètement écrasée. » Le texte plus ou moins authentique de cette philippique a été publié d'après les notes de sir Robert Cotton, à Amsterdam, en 1709, sous ce titre : *Oratio philippica ad excitandum contra Galliam britannos, anno 1514, authore Mathæo, cardinali*

<sup>1</sup> DAGUET. *Histoire de la Confédération*, Tome 1, p. 411.

*sedunensi*. Mais l'éloquence du cardinal échoua cette fois-ci devant le parti-pris de Henri VIII, et il n'obtint pas non plus l'archevêché vacant de York qu'il convoitait et qui fut adjugé au premier ministre d'Angleterre, cardinal Wolsey. Comme fiche de consolation, Schinner dut se contenter de la pension que le roi Henri VIII lui payait chaque année <sup>1</sup>.

Louis XII étant mort le 1<sup>er</sup> janvier 1515, eut pour successeur son cousin et beau-fils, le chevaleresque François I<sup>er</sup>. A peine monté sur le trône, le jeune monarque s'apprêta à faire valoir ses prétentions sur la Lombardie et chercha à se rendre les Suisses favorables. Gênes s'était déjà donnée à la France et Venise s'était alliée au roi. A cette nouvelle, Schinner arme aussitôt trente mille Confédérés pour s'opposer à l'invasion française. Zwingli, alors grand ami du cardinal, accompagnait l'armée comme aumônier des troupes glaronnaises : tous deux exhortaient les Suisses à se montrer intrépides et à demeurer fidèles. Mais François I<sup>er</sup> avait franchi les Alpes avec soixante mille hommes et quatre-vingt-sept bouches à feu. S'emparant sans coup férir du Piémont, il poursuivait les Suisses bien moins par ses armes que par ses offres de paix. A Galerata (8 septembre), une partie de nos généraux traitèrent avec lui et lui abandonnèrent le Milanais, moyennant un million de couronnes pour frais de guerre, plus une pension annuelle de quarante mille ducats. Le duc Maximilien de Sforza recevait, en outre, à titre d'indemnité, le duché de Nemours et une pension de douze mille livres. Cette paix conclue, seize mille Confédérés rentrèrent aussitôt dans leurs foyers, tandis que les autres, toujours électrisés par Schinner, se repliaient sur Milan, d'où ils engagèrent la fameuse bataille de Marignan. Ce

<sup>1</sup> DAGUET, *loco citato*, p. 413.

combat de géants, comme l'appelait Trivulce, dura deux jours. Le capitaine Ponteli, de Fribourg, ouvrit les feux, le 13 septembre au soir, avec quatre canons, qui, ajoutés à quatre autres pièces, formaient toute l'artillerie des Suisses. Nos soldats s'avancent en trois corps, présentant une forêt de piques de dix-huit pieds. Schinner, revêtu de la pourpre, casque en tête et la lance au poing, commande ; il se mesure avec François I<sup>er</sup> qui, couvert d'un manteau bleu fleur-de-lysé, fait, lui aussi, des prodiges de vaillance. On lutte de part et d'autre avec un acharnement inouï. La bataille, interrompue par la nuit, recommence le lendemain avec plus de fureur. Longtemps la victoire demeure indécise ; mais enfin les Suisses sont écrasés par le nombre et surtout par l'arrivée subite des Vénitiens, qui, au cri de : *Marco ! Marco !* viennent au secours des Français et prennent les Confédérés entre deux feux. La perte des nôtres en ces deux journées est évaluée par nos historiens à six mille, et à quinze mille au dire des étrangers. Marignan fut un autre St-Jacques, moins glorieux cependant, puisque cette guerre n'était pas purement défensive et n'avait pas pour mobile principal le patriotisme.

A la nouvelle de ce désastre, une grande douleur, suivie d'un sentiment d'indignation, se répandit dans toute la Suisse. La Diète assemblée à Lucerne décréta une levée en masse de trente mille hommes pour venger le sang de nos compatriotes qui fumait encore à Marignan. On chercha aussi à renouveler l'alliance contre la France avec l'empereur, les rois d'Espagne et d'Angleterre. Schinner retourna dans ce but à Londres et à Bruxelles. Il dîna avec le premier ministre Wolsey et eut d'Henri VIII une longue audience au palais de Greenwich le 18 octobre 1516, et repartit d'Angleterre avec un traité dûment signé et tous les fonds néces-

saires à l'expédition. Mais il était trop tard, car déjà dans plusieurs cantons le parti français avait relevé la tête. Profitant de l'irrésolution et des lenteurs des Confédérés, François I<sup>er</sup> avait fait négocier avec la Suisse un *traité de paix perpétuelle*, qui, signé d'abord à Fribourg le 29 novembre 1516, fut apporté à Paris par P. Falk et l'amman Schwarzmourer. Ces deux anciens antagonistes de la France, devenus désormais ses plus chauds partisans, reçurent à la cour de François I<sup>er</sup> un accueil splendide. Ils y séjournèrent depuis Noël jusqu'à Pâques ; on les combla d'honneurs et de présents, évalués, par le chroniqueur Anshelm, à dix mille francs<sup>1</sup>.

## VI

Les vaincus ont toujours tort : Schinner en fit la dure expérience, comme l'avait déjà faite son prédécesseur l'évêque Jost Syllinen. Tandis que la roue de la fortune baissait pour lui, elle remontait d'autant plus pour son implacable ennemi, Georges Supersaxo. Celui-ci, à peine sorti des prisons de Rome, était rentré en Valais, où il n'eut rien de plus pressé que de soulever la Masse. Le cardinal, proscrit par six dixains supérieurs, prend de nouveau la fuite et va se réfugier à Zurich, auprès de son ami le curé Ulrich Zwingli. Mais avant de quitter le Valais, il a laissé derrière lui, en guise de flèche de Parthe, ses plus formidables anathèmes. Les insurgés n'en ont cure, et pour toute réponse ils vont mettre le siège devant la Bâtiaz, château épiscopal, au-dessus de Martigny, d'où Pierre Schinner, frère de l'évêque, nouveau Gessler, faisait peser sa tyrannie. Cette place, admirablement

<sup>1</sup> DAGUET, *loco citato*, p. 419.

fortifiée par la nature, tint bon pendant cinq mois ; enfin, elle fut prise d'assaut, démantelée et réduite en cendres le 5 janvier 1518.

Précédemment déjà, deux Diètes révolutionnaires et schismatiques avaient été tenues à Ernen, le 1<sup>er</sup> septembre, et à Sion, le 12 du même mois 1517. Dans la première, on avait décidé de maintenir le bannissement du cardinal, aussi longtemps que le pape ne ferait pas droit aux réclamations du Valais. L'administration spirituelle du diocèse était provisoirement dévolue à l'évêque de Constance.

La Diète de Sion, voulant revenir aux anciens us et coutumes, avait promulgué une sorte de constitution en vingt-huit articles, où nous remarquons, à côté de certaines dispositions humanitaires, plusieurs clauses attentatoires aux droits des princes-évêques. En voici le résumé, d'après le P. Furrer, t. I, p. 261 :

« Les gens du pays réclament l'ancien droit ; les points contentieux devront être éclaircis.

» Les visites domiciliaires ne sont autorisées que dans les quatre cas suivants : hérésie, meurtre, haute trahison et vol.

» Les questions fiscales doivent être traitées sur une place publique : chacun doit être admis à faire valoir son droit.

» Aucune déposition ni dénonciation n'a de valeur si elle n'a été communiquée à la partie adverse.

» Les affaires litigieuses doivent être absoutes dans le propre dixain des plaideurs, et les crimes seront jugés là où ils ont été commis.

» Dans l'interrogatoire des accusés, il n'est plus permis d'employer la question ou torture. Contre celui qui a prêté serment aucune déposition ne peut être admise.

» Lorsqu'un jugement criminel doit se tenir à Sion, la publicité des débats est obligatoire.

» Si un juge ou un greffier refuse de rendre justice à un homme du peuple, il est passible de dix livres d'amende.

» La justice doit être gratuite pour les pauvres.

» Si quelqu'un est failli de corps et de biens, le fisc ne peut lui réclamer plus de soixante livres.

» Pour des dettes matérielles, la peine du bannissement ne pourra plus désormais être prononcée.

» Les juges siégeant à Sion sont invités à expédier les affaires le plus promptement possible.

» Les enfants issus de légitime mariage héritent de leurs parents, alors même que ceux-ci auraient été condamnés à des peines infamantes ; le fisc n'a rien à prétendre sur eux.

» La moitié des biens d'un failli doit revenir à ses enfants.

» Les fiefs masculins des veuves et des orphelins ne doivent jamais être compris dans la faillite.»

Les articles ci-dessus nous semblent fort rationnels et témoignent d'un grand progrès dans les idées et les mœurs. Ainsi, la publicité des débats dans les questions administratives ou judiciaires, la communication de toutes les pièces à l'accusé, la suppression de tout dossier secret, le droit de succession reconnu aux enfants d'un condamné ou d'un failli, etc., voilà certes des principes tout à fait modernes, qui nous permettent de ranger la constitution valaisanne de 1517 parmi les plus libérales qu'on ait jamais votées. Arrivons maintenant aux dispositions qui visent plus spécialement le prince-évêque :

« Après la mort de l'évêque de Sion, le droit d'élire son successeur appartient au Chapitre et à la Diète.



» L'élu doit prêter serment à la constitution et aux dixains.

» S'il s'absente pendant plus de six semaines et trois jours à l'insu et sans l'assentiment de la Diète, celle-ci peut procéder elle-même à une nouvelle élection.

» Mgr Mathieu Schinner ayant méconnu nos franchises et nos droits deux fois séculaires, et lui-même ne jouissant pas d'un bon renom auprès des Confédérés, sera considéré comme déchu jusqu'à ce qu'il ait reconnu le droit. Quiconque y contredira sera puni.

» Quiconque citera un citoyen devant une cour étrangère ou le fera excommunier par le pape, sera puni en son corps et en ses biens ; sa vie ne sera plus en sûreté.

» Le capitaine du pays (bailli) et les assesseurs des sept dixains doivent siéger chaque jour, rendre la justice à peu de frais et être rémunérés par l'Evêché.

» Le bailli et les assesseurs doivent résider dans leurs châteaux respectifs.

» Aucun procès, sauf ceux déjà pendants, ne pourra désormais être porté à Lucerne.

» Si quelqu'un cherche à envahir le pays ou déchaîne le fléau de la guerre, on repoussera la force par la force.

» Tous les auteurs ou fauteurs de troubles, tant ecclésiastiques que laïques, seront punis en leur personne et leurs biens.»

Ce dernier article était dirigé surtout contre le Bas-Valais, où le cardinal comptait encore, ainsi que dans le dixain de Louèche, de nombreux partisans. Le grand bailli dut se transporter, avec son escorte, dans toutes les paroisses situées en aval de la Morges, pour y faire prêter serment de fidélité au nouveau régime. Les Diètes ne devaient se tenir désormais que quatre fois par an, et si l'on dépassait ce nombre,

il ne devait en résulter aucune dépense pour le pays. Chacun devait être jugé par ses pairs, les ecclésiastiques par des clercs et les séculiers par des laïques.

Mais quels que fussent les principes inscrits dans cette fameuse constitution sédunoise du 12 septembre 1517, ils ne ramenèrent point la paix dans le pays. Les esprits étaient trop divisés, les haines étaient vivaces, les rixes sanglantes et les meurtres étaient à l'ordre du jour : le conflit politique s'aggravait encore d'une crise religieuse. Vainement, les petits cantons et la Diète suisse interposèrent leurs bons offices. Vainement encore le pape chargea-t-il l'official de Genève de régler le différend à l'amiable. Les Hauts-Valaisans étaient, d'une part, trop têtus, et le cardinal, de son côté, se montrait trop raide et trop cassant pour qu'une conciliation fût possible. Une députation de Brigue s'étant rendue à Villeneuve pour lui offrir la paix, en reçut cette réponse mortifiante : « L'Evêché de Sion est tellement pauvre, ses revenus sont si minces, qu'il ne vaut pas même les cierges que je brûle. » (P. FURRER, t. I, p. 259.)

Schinner fut plus heureux au congrès de Worms, où il contribua puissamment, comme représentant de la Suisse et du roi d'Angleterre, à faire élire en qualité d'empereur romain le roi d'Espagne Charles-Quint, de préférence à son compétiteur François I<sup>er</sup> (28 juin 1519). Au couronnement de ce monarque, qui eut lieu le 23 octobre 1520, à Aix-la-Chapelle, il eut la préséance sur tous les autres cardinaux. Il reçut à cette occasion de riches présents, dont les monarques le comblaient pour le dédommager des spoliations qu'il avait subies en Valais.

« Il faut, écrivait Berghes, ambassadeur du roi de Castille, à son souverain, que vous ayez égard à ce que le cardinal de Sion est pauvre et qu'on lui a pris tous ses biens. Je lui

ai donné mille florins et sollicite les mille autres promis. C'est un féal personnage. Il y a pitié à son cas. » (DAGUET, t. I, p. 421.)

Mais ce qui causa une joie bien plus grande à l'évêque de Sion, ce fut la confirmation officielle de la Caroline par Charles-Quint, sous date du 28 février 1521. Nous donnons ici une traduction abrégée de ce document remarquable :

« Charles cinquième par la grâce de Dieu, empereur élu des Romains, roi d'Allemagne, des Espagnes, des Deux-Sicules, de Jérusalem, de Hongrie, de Dalmatie, etc., archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, etc.

» Nous estimons que ce sera pour nous un titre de gloire auprès des mortels et un mérite aux yeux de la postérité, si nous nous appliquons à conserver et à augmenter tout ce qui concerne le culte divin et la dignité de l'état ecclésiastique, surtout en rétablissant dans leurs charges et prérogatives les personnes éminentes de cet ordre qui en ont été indignement dépouillées.

» Or, il nous a été exposé que notre glorieux prédécesseur l'empereur Charlemagne a conféré à St-Théodule, évêque de Sion, et à tous ses successeurs en ce siège, le titre de préfet et comte du Valais, à laquelle dignité se trouvait jointe, par une libre concession de Charlemagne, la pleine et entière juridiction, la puissance du glaive, avec tous droits de chasse et de pêche et autres attributs de la principauté souveraine. Cette concession ayant été faite à l'Eglise de Sion par un édit perpétuel, nul n'a droit de s'y opposer ou d'y contrevenir ; les empereurs romains sont tenus de la défendre et de la conserver dans toute sa force.

» Néanmoins, comme la préfecture et le comté du Valais, ainsi que le diocèse de Sion, sont situés au milieu des

Alpes, entourés de toute part de nations très diverses, le peuple de cette contrée est grossier, inculte, assez semblable par sa rudesse aux montagnes dans lesquelles il vit. *Gens rudis et incondita et asperitati loci non absimilis*. Ce peuple s'est montré souvent hostile et rebelle à ses évêques, préfets et comtes. Il n'a pas craint de porter une main sacrilège sur leur personne et sur leurs propriétés. Non content d'envahir les domaines et la juridiction ecclésiastiques, il a distrait ou détruit les chartes qui contenaient les donations et privilèges octroyés par le saint empereur Charlemagne et nos autres prédécesseurs. De là vient que la puissance temporelle des évêques de Sion ne peut plus se démontrer par aucun document légitime, sauf par la possession, laquelle a été usurpée par des profanes. Quant à nous, pour les raisons ci-dessus alléguées, voulant satisfaire notre dévotion singulière et notre zèle pour le service de la majesté divine, nous nous faisons un devoir de conserver et d'accroître les églises. Ayant considéré, en outre, les rares vertus et les mérites de notre père en Christ, le R<sup>me</sup> Mathieu, cardinal, évêque de Sion, préfet et comte de ce pays, notre conseiller et très cher ami, qui nous a rendu, ainsi qu'à notre illustre prédécesseur l'empereur Maximilien, les plus grands services en temps de paix et de guerre, souvent même au péril manifeste non seulement de sa fortune mais de sa vie, ayant encouru par son zèle pour notre cause la perte de ses biens, l'expulsion et l'exil. Ayant donc égard aux éminents services de cet homme excellent, qui jour et nuit ne cesse de nous assister de ses conseils, et voulant lui témoigner en quelque façon notre reconnaissance, de notre mouvement propre, avec pleine connaissance et suivant l'avis de nos conseillers, nous confirmons la donation de Charlemagne, nous réservant toutefois nos droits de suzeraineté. Ceux qui agiront contre

cet édit seront punis de cent marcs d'or. Donné à Worms, le 28 février <sup>1</sup>.»

Muni de cette pièce authentique, qui donnait cette fois-ci une valeur réelle à la prétendue donation carlovingienne, Schinner se disposait à reconquérir le Valais ; mais d'autres soucis et sa mort survenue bientôt après ne lui permirent pas d'accomplir son dessein. Il fut chargé par Charles V de détacher les Suisses de la France. Cette fois il échoua et il ne put empêcher tous les cantons, sauf Zurich, ainsi que leurs alliés (les Grisons, Mulhouse, Rothwyl, Bienne) de conclure avec François I<sup>er</sup> la *Trützbündniss*, traité d'alliance offensive et défensive, qui fut signé à la Diète de Lucerne, le 5 mai 1521. Schinner eut cependant assez de crédit pour recruter à Zurich et ailleurs six mille mercenaires, qu'il passa en revue à Coire et avec lesquels il aida les Impériaux à chasser les Français de la Lombardie et à rétablir dans le Milanais le duc François-Marie Sforza. Cette campagne, durant laquelle les soldats ne furent pas extrêmement fatigués et n'eurent presque pas occasion de camper en plein air, fut nommée par dérision la *Guerre des draps de lit*. Elle acheva d'aliéner à Schinner les sympathies de la Suisse. Aussi se retira-t-il en maugréant à Rome. Il assista, le neuf janvier 1522, au conclave où fut élu Adrien VI, et il obtint lui-même dix voix. Il mourut enfin le 30 septembre de la même année et fut enseveli dans la basilique Ste-Marie de *Animâ*, qui est considérée à Rome comme l'église des Allemands. D'aucuns prétendirent qu'il avait été empoisonné ; c'est une vieille légende que l'on réédite volontiers chaque fois qu'un membre illustre ou important du Sacré-Collège vient à disparaître. « Tout va bien à Rome », écrivait à ce

<sup>1</sup> P. FURRER, *Geschichte von Vallis*, t. III, p. 310.

sujet le cardinal français du Bellay, « le cardinal de Sion est mort de la peste <sup>1</sup>. » Telle fut, prononcée par un de ses propres collègues, toute l'oraison funèbre de ce personnage, qui avait joué un si grand rôle dans l'Eglise et en Europe et qui, victorieux ou vaincu, avait toujours fait preuve d'un caractère indomptable.

## VII

Un de ceux qui pleurèrent le moins en cette circonstance ce fut Georges Supersaxo. Tout-puissant en Valais, depuis son retour de Rome en 1515, il gouvernait ce pays sous le nom de *Curateur de la République*. Une bonne partie du clergé et la grande majorité des dixains supérieurs lui étaient foncièrement dévoués. Il y avait bien contre lui les foudres de l'Eglise, mais il les bravait ouvertement. Déjà en 1517, il avait été compris dans la terrible excommunication lancée par le cardinal Schinner contre ses sujets rebelles et dont nous donnons ici un spécimen : « Puisqu'ils ont désobéi à Dieu et tourné le dos à l'Eglise, puisqu'ils ont persévéré dans leur malice comme le démon, nous les déclarons indignes du nom de chrétiens, indignes des sacrements de l'Eglise, selon l'expression du prophète, qui dit : Celui qui n'a voulu la bénédiction, qu'il reçoive la malédiction, et celui qui ferme les oreilles comme le serpent pour ne pas écouter sa voix ni celle de Dieu..., qu'ils soient privés de la communion des saints et qu'ils soient livrés à Satan, jusqu'à ce qu'ils reconnaissent leur faute et qu'ils en fassent satisfaction à l'Eglise. Ils doivent être maudits comme le figuier de l'Evangile, noyés dans la Mer Rouge comme Pharaon et son armée,

<sup>1</sup> AL. DAGUET, *Histoire de la Confédération suisse*, t. I, p. 422.

engloutis par la terre comme Dathan et Abiron, consumés par le feu du ciel comme les cavaliers sur lesquels le fit descendre le prophète Elie. Pour témoignage de cette malédiction, on allumera un cierge et des étoupes devant la communauté de ces malheureux rebelles, et on les éteindra aussitôt en les foulant aux pieds. En outre, comme les monts de Gelboë furent maudits, ils doivent périr sans ressources et sans recours, parce qu'ils ont renoncé au baptême par lequel ils sont devenus enfants de l'Eglise et au St-Esprit qui la gouverne. On remplira encore un vase d'eau et on versera cette eau par terre pour leur indiquer par cette effusion que, de même que l'eau se perd en terre, de même la mort et passion de Notre Seigneur Jésus-Christ doit être perdue pour eux. En outre, nous les maudissons, comme le Seigneur maudit la terre, afin qu'elle ne produise plus à l'homme ingrat et rebelle que des épines et des chardons. On prendra encore une pleine main de poussière qu'on jettera au vent à la porte de l'église, en disant : De même que cette poussière est emportée par le vent, de même ces rebelles à l'Eglise soient-ils dispersés et anéantis par le souffle de la colère divine. Et puisqu'ils ont le cœur plus endurci que les pierres, on en jettera aux quatre coins de l'église, en criant : Ils n'ont pas voulu être les pierres vivantes du temple de Dieu, qu'ils soient les pierres brûlantes de la prison des démons. On conjurera les éléments contre eux et puisqu'ils se sont associés aux anges des ténèbres, que les anges de lumière s'éloignent d'eux ! Que leur demeure soit avec Lucifer ! Qu'ils perdent la vue et l'ouïe ! Qu'ils soient remplis de confusion et courbés sous leurs crimes ! Qu'ils soient inscrits au livre des morts ! Que les bêtes féroces les dévorent ! Que le glaive soit toujours levé sur leurs têtes ! Qu'ils soient bourrelés et rongés intérieure-

ment par le désespoir et par la crainte ! Qu'eux soient privés de la raison et que leurs bestiaux périssent ! Qu'ils soient effacés du livre de vie et qu'aucun fidèle ne communique avec eux sous peine d'ençourir une semblable excommunication !<sup>1</sup> »

Si terrifiantes que fussent ces formules imprécatoires, elles ne firent guère d'impression sur les chefs de la révolte. Bien loin de s'amender, ils furent encore plus irrités contre le cardinal. Aussi le Saint-Père renouvela-t-il lui-même l'excommunication et toutes les censures portées dans la bulle *In Cæna Domini*, en désignant cette fois-ci nommément Georges Supersaxo, six chanoines, sept autres ecclésiastiques et cent cinquante-six laïques, tous accusés d'avoir usurpé les biens de l'Eglise de Sion et d'avoir occasionné des troubles avec effusion de sang<sup>2</sup>. — Au lieu de se soumettre purement et simplement, les rebelles en appelèrent du pape mal informé au pape mieux informé, ce qui déterminait Léon X à envoyer sur les lieux le nonce Arnolphini, avec pleins pouvoirs de rétablir l'ordre et d'instituer partout des notaires et des tabellions. Reçu avec enthousiasme par les populations et avec de grands honneurs par la Diète, le représentant du Saint-Siège s'empare immédiatement de la puissance exécutive. Il se conduit avec beaucoup de tact et de circonspection ; s'enquiert avec sollicitude de l'état des choses existant sous les règnes précédents, et, respectant les concessions faites par les évêques, il gouverne d'après un système mixte, où l'élément populaire est largement représenté. Sa douceur attire les partis, sa clémence les désarme. Tous les droits acquis sont respectés. Ses mains

<sup>1</sup> Ces formules imprécatoires sont tirées des psaumes 82 et 108.

<sup>2</sup> P. FURRER, t. III, 309.



cicatrisent une à une toutes les plaies de la patrie. Une prudence consommée dirige toutes ses actions. Bientôt l'ordre renaît, les haines se calment, l'agriculture prospère et l'avenir se présente sous de meilleurs auspices.

Une détente s'est produite dans les esprits et, grâce à ce souffle de réconciliation qui règne maintenant, l'âme de Georges Supersaxo s'est aussi amollie. Il se réconcilie sincèrement ou par un habile calcul avec les frères du cardinal ; bien plus, il fait mettre le nonce en possession de tous les châteaux et domaines épiscopaux, voulant démontrer par là que, s'il en veut personnellement à Mathieu Schinner, il respecte en principe les droits de l'évêché. Il n'eût pas demandé mieux que de retenir indéfiniment Arnolphini et de l'avoir comme évêque du Valais. Sous un prélat d'un caractère aussi accommodant, l'harmonie des deux pouvoirs temporel et spirituel eût été, lui semblait-il, facile : l'Eglise et l'Etat se prêteraient un mutuel appui.

Le nonce, de son côté, représentait que, n'étant que délégué temporaire du Saint-Siège, ses pouvoirs étaient des plus limités. Il ne pouvait, dès lors, donner aucune assurance formelle ni prendre des résolutions définitives. Il ferait néanmoins tout ce qui dépendrait de lui pour aplanir le différend. Il en référerait au Saint-Père, et celui-ci, informé des bonnes dispositions du peuple valaisan et du curateur de la République, ferait sans doute droit aux légitimes demandes qu'on lui adresserait. — Ce langage diplomatique ne satisfaisait que médiocrement Supersaxo. A certains moments, il était tenté d'employer la force et de garder Arnolphini en otage.

Un beau jour (le 5 septembre 1520), Georges et les principaux magistrats sont mandés à la Majorie, où le nonce leur annonce sans détour son prochain départ pour Rome,

vu les lettres de rappel qu'il vient de recevoir. A cette nouvelle, les seigneurs d'Etat sont consternés et ne dissimulent point leur vif mécontentement. Ils voient en tout ceci une secrète machination du cardinal, qui, jugeant que les esprits sont suffisamment calmés, veut profiter du moment propice pour rentrer au pays. L'apparente bonhomie du nonce n'aurait été dans ce cas qu'une feinte pour préparer les voies à une restauration schinnerienne. Les hauts seigneurs se croient dupés et Georges Supersaxo, se faisant l'interprète des sentiments de l'assemblée, prononce le discours suivant, que M. de Bons a reproduit d'après le protocole officiel de cette séance dressé par le bailli et notaire Simon In-Albon :

« Révérend Père en Dieu !

» Votre départ dans les circonstances actuelles serait une calamité publique, et ce n'est point pour arriver à un aussi triste résultat que notre pays a souffert, sans se laisser abattre, tout ce qu'une nation peut humainement souffrir en ce monde.

» Vous avez été reçu par notre peuple avec une grande joie et comme un ange de paix. Nous vous avons restitué sans hésiter les châteaux dont la nécessité nous avait forcés de nous emparer. Cet accueil a dû convaincre le Saint-Siège de notre obéissance et lui prouver que les mesures auxquelles nous avons dû recourir n'étaient dirigées que contre la personne momentanément investie de l'autorité des princes-évêques. Le retour du cardinal est impossible. Sa seule présence mettrait tout en combustion. Que le Saint-Père le comble d'honneurs et de dignités, qu'il l'appelle à ses conseils, qu'il utilise ses rares talents, nous le voulons bien : mais que l'objet de tant de complaisance cesse de

songer au petit pays qui l'a vu naître et où il ne reviendra pas mourir.

» L'œuvre que vous avez entreprise avec tant de zèle est encore imparfaite ; il lui manque la sanction du temps. C'est à vous, Révérend Père en Dieu ! qu'il appartient de terminer ce que vous avez si heureusement commencé. Votre sort est désormais lié au pays qui vous doit la tranquillité dont il jouit depuis quelque temps. Secondez-nous de vos bons offices auprès de Sa Sainteté, et, déférant aux vœux que nous allons porter à ses pieds, consentez à occuper ce siège, où Mathieu Schinner n'a pas su se maintenir.

» Il est pour nous manifeste que le bref qui vous éloigne a été surpris à la religion de Léon X. C'est en le trompant sur le véritable état des choses que le cardinal vous aura écarté de son chemin. Le peuple doit déjouer ce plan. Il s'oppose au départ de votre révérende Paternité. Il se servira de tous les moyens en son pouvoir pour y mettre obstacle. Si, nonobstant nos protestations ; si, malgré la surveillance exacte à laquelle nous allons nous livrer, vous veniez à bout d'exécuter ce dessein, les seigneurs d'Etat ici présents se déchargent par avance de toutes les conséquences que votre retraite entraînera. Elles seront graves, nous le prévoyons avec douleur, mais il n'est pas d'extrémité à laquelle la nation n'ait recours pour éloigner d'elle le danger qui la menace.»

A toutes les sollicitations et instances qu'on fait pour le retenir, le nonce répond invariablement que son devoir le rappelle à Rome et que nul n'a le droit d'empêcher son départ. Il promet néanmoins de déposer les vœux des seigneurs valaisans au pied du trône pontifical et d'employer tout son crédit pour leur faire donner satisfaction. Quelques jours plus tard, il partit, ou, pour mieux dire, il s'esquiva

sans tambour ni trompette. Bientôt après, une réponse arriva effectivement de la Ville Eternelle, mais cette réponse n'était qu'une nouvelle excommunication, accompagnée cette fois-ci d'un interdit général sur tout le pays.

Cette sentence, que Supersaxo ne craignit pas de qualifier d'*interdit putride*, fut affichée aux portes des cathédrales de Genève et de Lausanne; elle fut publiée à Vevey, à Ville-neuve et au château de la Sallaz, où l'abbé de St-Maurice faisait sa résidence ordinaire. On n'osa cependant point la publier en Valais, qui était alors au pouvoir des partisans de Supersaxo, mais elle fut affichée sur le pont du Rhône à St-Maurice. Cet interdit pesa pendant plusieurs années et ne fut levé que par Clément VII le 26 juillet 1526, à la sollicitation des frères du cardinal (*Histoire du Valais*, par le chanoine BOCCARD, p. 161.)

Tel était l'état des choses, lorsque soudain se répandit la nouvelle de la mort de Mathieu Schinner, survenue, comme nous l'avons dit, le 30 septembre 1522. Supersaxo n'en parut pas extrêmement affecté, et s'il ne fit pas éclater ostensiblement sa joie, il ne put se dissimuler que cet événement constituait pour lui un grand débarras. Délivré du seul adversaire sérieux qu'il crût avoir à craindre, il voyait l'horizon s'ouvrir bien large devant lui. Qui pourrait désormais lui résister ou entraver l'accomplissement de ses desseins? Mais souvent quand on croit avoir atteint le but, on en est le plus éloigné. Quand vous avez échafaudé à grand'peine l'édifice de votre fortune, il suffit parfois d'un rien ou d'une circonstance fortuite en apparence pour renverser en un clin d'œil vos rêves les plus ambitieux. Eternelle histoire du grain de sable, contre lequel vient se briser toute la fureur des flots. Supersaxo en fit la dure expérience, comme nous le verrons tout à l'heure.

Pour le moment, il triomphait. Sitôt après le décès de Mathieu Schinner, le pape Adrien VI avait envoyé un nouvel ambassadeur en Valais, dans la personne du cardinal Paul-Emile Cesi ; mais celui-ci ne fut pas même autorisé à franchir la frontière. Entre temps, le Chapitre de Sion et les députés des sept dixains s'étaient assemblés et à l'unanimité avaient élu comme évêque le chanoine Philippe de Platéa, « recommandable, disent les documents, par son orthodoxie, par sa prudence, par ses mœurs irréprochables, par son habileté et par la maturité de son âge, autant que par la noblesse du sang. » Une des qualités que Supersaxo prisait le plus dans le nouveau prélat, c'était sa complaisance sans bornes envers le pouvoir civil. Tout ce que Georges avait décidé, Platéa l'exécutait. Il administra le diocèse pendant six ans et n'abdiqua qu'en 1529, alléguant sa trop grande vieillesse, ses infirmités, la podagre dont il était atteint et qui ne lui permettait plus de résister à l'invasion du protestantisme. Il eut pour successeur Adrien I<sup>er</sup> de Riedmatten.

Le R. P. Furrer, historien du Valais, rapporte à ce sujet une tradition assez curieuse, dont nous ne voulons nullement garantir l'authenticité. L'abbé de Riedmatten, ancien camérier et chapelain du cardinal Schinner, avait été, d'après la légende, désigné par le pape pour succéder au défunt. Mais à son retour en Valais, trouvant qu'une élection d'évêque avait déjà été faite, il jugea plus à propos de garder provisoirement sa bulle de nomination en poche, et il se contenta d'une modeste cure de village, qui était alors vacante. Or, chaque fois que l'Etat du Valais s'adressait en cour de Rome pour obtenir la confirmation de Mgr de Platéa, la réponse invariable du Saint-Siège était celle-ci : « Vous avez déjà un évêque légitime, reconnaissez-le et obéissez-lui. » On se demanda alors quel pouvait bien être cet élu du

pape, que personne en Valais ne connaissait. Après bien des recherches, on finit par le découvrir au milieu de la vallée d'Hérens, curé de la paroisse de St-Martin. On alla alors chercher cette lumière de l'Eglise, qui s'obstinait à demeurer sous le boisseau. On amena Mgr de Riedmatten à Sion, où il fut reçu aux acclamations du peuple. Trois ans plus tard, cinquante-six seigneurs et notables du pays, tous à cheval, l'escortèrent en grande pompe jusqu'à Lausanne, où il ne put recevoir la consécration épiscopale que le 24 juin 1532.

Le nouveau prélat, loin de garder rancune à son concurrent l'évêque manqué de Platéa, continua à vivre avec lui dans les meilleurs termes. Mgr Platéa survécut six ans à sa démission, logeant toujours au palais épiscopal, mangeant à la même table que son successeur, siégeant avec lui sur un double trône à la Diète du Valais. Rare et touchant exemple de cordialité entre deux rivaux, qui mérite d'être cité avec admiration.

Depuis quelques années déjà, un nouveau parti s'était formé en Valais, qui, réprouvant tout à la fois l'intransigeance de Schinner et les agissements de Supersaxo et ne s'inspirant que de l'amour du bien public, s'intitulait modestement *les Neutres*. Faible et minuscule à ses débuts, ce tiers parti était suspect à tous les extrêmes, c'est-à-dire à tous ceux que la *modération* offusque et qui ne veulent pas comprendre que cette belle vertu n'est et ne saurait être que synonyme de *justice*. Peu à peu, cependant, les neutres recrutèrent des partisans parmi les citoyens toujours plus nombreux que les manières un peu hautaines de Supersaxo avaient froissés et qui commençaient à se lasser de lui voir jouer depuis tant d'années le rôle de dictateur. Dans une république, en effet, il y a des citoyens utiles, jamais d'homme nécessaire. Qui-conque veut trancher du personnage important s'expose à

devenir importun, et la personnalité trop accentuée de Supersaxo commençait à devenir encombrante.

\* Son immense fortune fournissait aussi un nouveau grief contre lui. Posséder de grandes richesses dans un petit pays, c'est déjà un crime de lèse-égalité. Or, la source où Supersaxo avait puisé paraissait à bien des gens suspecte. Outre les pensions et traitements qu'il avait reçus de l'étranger, on l'accusait d'avoir brassé dans les mines d'argent de Bagnes et d'avoir malversé les deniers publics. Il circulait à cet égard des rumeurs vagues, qui prirent de jour en jour plus de consistance. Bref, le curateur de la République fut poliment invité, puis sommé de rendre ses comptes. Prévoyant qu'une enquête lui serait défavorable, il offrit spontanément à ses accusateurs de payer à l'Etat une somme considérable. Les dixains acceptèrent et fixèrent l'amende à douze mille huit cents ducats d'or.

A mesure que Supersaxo s'humiliait, l'audace de ses ennemis allait croissant. Redoutant qu'un retour de popularité ne se produise en sa faveur ou que le vieux lion ne sorte de sa tanière, ils s'apprêtent à lui porter un dernier coup. Ils ne veulent pas le laisser mourir en paix dans son manoir de Gliss. La terrible Massue, soulevée tant de fois contre les évêques Syllinen et Schinner, se dresse menaçante contre Supersaxo. Devant ce signe redouté, il comprend que le moment est venu pour lui de s'éclipser définitivement. Par une froide nuit d'hiver, il part en traîneau et se réfugie à Vevey, où il meurt bientôt après et est enseveli dans la grande église de Ste-Claire.

Telle fut la fin de deux hommes qui avaient profondément agité et troublé leur patrie. Ils moururent chacun en exil et — ce qui était considéré jadis comme un châtement du Ciel — ni l'un ni l'autre ne fut inhumé au pays de ses ancêtres.

La cendre du cardinal Schinner ne repose point dans la cathédrale de St-Théodule, qu'il avait magnifiquement restaurée en 1511. Quant au superbe mausolée que Supersaxo s'était fait construire d'avance à Gliss, il n'a jamais reçu sa dépouille mortelle, ni celle d'aucun des siens. O ironie de la destinée, ô justes arrêts de la Providence, combien vous nous faites voir le néant des grandeurs et la fausseté des calculs de la politique humaine !...

## VIII

Il me reste maintenant à justifier mon assertion initiale et à démontrer comment et en quel sens les deux hommes d'Etat, ou, si vous aimez mieux, les deux agitateurs valaisans ont été les précurseurs *indirects* de la révolution religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui concerne Supersaxo, cela est évident. Par ses rébellions continuelles contre les princes-évêques, par son insolent mépris des excommunications et des censures ecclésiastiques, il a donné au peuple un fâcheux exemple. S'il ne professait pas ouvertement, il pratiquait du moins dans une large mesure le libre-examen, qui est la base essentielle du protestantisme. Quant à Mathieu Schinner, l'impartiale histoire, — tout en rendant justice à ses grandes qualités, à son patriotisme sincère, à ses mérites incontestables, — ne saurait l'absoudre complètement. La raideur peu évangélique de son caractère, son autoritarisme exagéré, l'abus qu'il faisait des anathèmes et des foudres de l'Eglise, les prodiguant à tout propos dans des vues purement politiques ou temporelles, tout cela a certainement nui à la religion et a occasionné la perte de bien des âmes. Faut-il s'étonner dès lors si, peu d'années après Schinner, le



protestantisme prenait déjà racine et comptait de nombreux adhérents en Valais ?

Les relations de Schinner avec Zwingli, Erasme et d'autres coryphées de la réforme sont connues ; mais elles ne prouvent rien, ni pour ni contre ses sentiments catholiques. Les esprits étaient tellement divisés à cette époque qu'il était bien difficile de discerner entre l'ivraie et le bon grain, entre les fidèles et les faux amis du Christ. Le peuple, en ce temps-là, était plongé dans une profonde ignorance et — il serait superflu de le nier — de graves abus régnaient au sein du clergé. Une réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres était réclamée depuis longtemps et de toute part. Cette réforme aurait néanmoins pu et dû s'accomplir légalement et sans secousses par la seule force de vitalité inhérente au catholicisme. De fait, elle fut réalisée au concile de Trente, qui se tint depuis le 13 décembre 1545 au 4 décembre 1563, et grâce aux efforts subséquents de plusieurs saints personnages, parmi lesquels nous citerons comme plus rapprochés de nos climats, Saint Charles Borromée, le B. Père Canisius et Saint François de Sales.

Il est regrettable seulement que, soit du côté des réformateurs, soit parmi les partisans de l'ancienne croyance, on n'ait pas fait preuve de sentiments plus modérés et plus humains. Mais cela se voit presque toujours dans toutes les révolutions religieuses ou politiques. On est souvent entraîné plus loin qu'on ne voudrait : les uns vont au delà du but, les autres dépassent les limites de la légitime défense : de là, des attaques violentes, suivies de représailles non moins atroces. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'intolérance était réciproque, chez les protestants non moins que chez les catholiques. On admettait comme axiome le principe païen : *Cujus regio, hujus religio*. Celui qui régnait sur les corps s'arrogeait

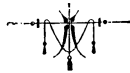
aussi le pouvoir d'opprimer les consciences. Le verdict de la majorité en matière religieuse devenait loi d'Etat. La minorité devait se soumettre : elle n'avait de choix qu'entre l'apostasie ou l'exil.

## EPILOGUE

Une scission ayant été introduite entre les chrétiens depuis la réformation du seizième siècle, il s'agit aujourd'hui non d'en exagérer, mais d'en atténuer autant que possible les funestes conséquences. Le vrai et unique remède, à notre avis, se trouve dans les principes d'une tolérance largement comprise et sincèrement appliquée. « Faisons, comme le » disait fort bien M. Léon Gautier dans l'Introduction de » ses *Portraits littéraires* parus en 1868, — faisons à nos » adversaires politiques ou religieux toutes les concessions » qui ne sont pas incompatibles avec la rigueur de nos prin- » cipes ; enlevons à nos opinions tous les *piquants* qui les » hérissent ; adoucissons les angles trop aigus de nos sys- » tèmes ; avouons réciproquement la pureté de nos inten- » tions... Au lieu de chercher les points qui nous séparent, » cherchons plutôt les points qui nous rapprochent. » Et, grâce à Dieu, ces points sont encore nombreux. Car, comme le remarque M. Ernest Naville dans son beau livre : *Le témoignage du Christ et l'unité du monde chrétien*, il y a bien des domaines où catholiques et protestants, sans rien sacrifier de leurs convictions respectives, peuvent marcher d'accord et exercer une action commune pour le plus grand bien de l'humanité et de la patrie.

L'Eglise et l'Etat sont deux puissances instituées de Dieu pour travailler chacune dans sa sphère au bien spirituel et

temporel du genre humain. Aussi longtemps qu'elles demeurent unies, la paix et l'harmonie règnent dans la société. Quand elles se divisent, — comme nous l'avons vu lors de la lutte entre le cardinal Schinner et Supersaxo, — il en résulte des maux incalculables. Nous ne voulons point la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais la distinction des deux puissances, sans absorption de l'une par l'autre. Le glaive matériel et l'encensoir peuvent se prêter en certains cas un mutuel appui, mais ne doivent jamais être identifiés en aucune façon. *L'Eglise libre dans l'Etat libre* : quand cette formule passera du domaine de la théorie à celui des faits, l'ère des persécutions aura cessé et le retour du *Kulturkampf* ne sera plus à craindre.



## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Prologue . . . . .	3-4
I. Introduction . . . . .	5-6
II. Débuts de Supersaxo et de Schinner, leur amitié, causes de leur dissentiment . . . . .	6-17
III. Une tragédie à Fribourg : procès de l'avoyer d'Ar- sent . . . . .	17-28
IV. Lutte entre Schinner et Supersaxo : Guerre civile en Valais . . . . .	29-33
V. Haine de Schinner contre la France. Bataille de Marignan . . . . .	33-37
VI. Insurrection valaisanne. Projet de constitution libé- rale. La Caroline. Derniers actes et mort de Schinner. . . . .	37-45
VII. Triomphe et revers de Supersaxo. Le nonce Arnol- phini. Le parti des neutres. . . . .	45-55
VIII. Jugement historique sur Schinner et Supersaxo. . . . .	55-57
Epilogue . . . . .	57-58

